



Sommes-nous obligé de payer ?

Par **Stéphanie Arnaud**, le **10/06/2009** à **18:47**

Bonjour,
Voici notre situation :
Nous sommes, en premier lieu, allé voir une banque pour un prêt immobilier. Nous avons fait des simulations puis ensuite nous avons vu un courtier. On a signé un mandat pour la recherche de capitaux puis il nous a trouvé une banque à son tour, hors c'était la même que la première que nous étions allé voir. Nous avons donc effectué notre prêt auprès de cette banque sans passer par le courtier.
Le courtier a-t-il le droit de nous réclamer ses honoraires ?

Par **Tisuisse**, le **11/06/2009** à **08:26**

Bonjour,
Bien entendu puisque vous lui aviez donné mandat. Vous avez signé un contrat avec ce courtier, vous l'avez chargé d'une mission, il a accompli cette mission donc il est normal qu'il reçoive la rémunération de son travail.